



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Francophonie

Question écrite n° 774

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports si le baccalauréat interne francophone dont le principe a été arrêté lors des sommets francophones sera mis en place prochainement dans les établissements français et si les lycées internationaux existants seront plus particulièrement désignés pour accueillir ce nouveau diplôme.

Texte de la réponse

Reponse. - Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, réuni à Québec en septembre dernier, a pris connaissance du projet de baccalauréat international francophone, tel qu'il a été mis au point par une commission de spécialistes dont la présidence était assurée par la France. Si le projet de charte d'un baccalauréat commun aux pays francophones a été favorablement accueilli, il a été convenu, en raison même de la complexité du mécanisme et de ses implications, d'engager de nouvelles concertations avec les gouvernements concernés. Le calendrier de la mise en place de ce baccalauréat n'est donc pas encore arrêté. Toutefois, il n'est pas certain, compte tenu de la différence des objectifs visés à travers le baccalauréat francophone et à travers l'option internationale du baccalauréat, que les préparations au baccalauréat francophone international qui pourraient être créées en France seraient implantées dans les établissements français ou fonctionnent déjà des sections internationales régies par le décret du 11 mai 1981 et ses arrêtés d'application.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 774

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2223